

## Durée de la formation ?

2 jours – soit 14 heures.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux souscripteurs et responsables tarification des départements d'assurances collectives dans les organismes assureurs et sociétés de courtage, aux technico-commerciaux d'assurances collectives, aux consultants et auditeurs.

## Pour obtenir quoi ?

Connaître les principes fondamentaux de tarification des contrats collectifs de retraite. Savoir mettre en œuvre un barème de tarification de retraite collective. Connaître les règles d'évaluation des passifs sociaux.

## Quels objectifs pédagogiques ?

**Aborder** les outils mathématiques et financiers relatifs à la tarification.

**Calculer** des provisions mathématiques dans différentes situations.

**Aborder** les enjeux et les évolutions réglementaires globales des régimes à cotisations définies.

**Évaluer** les provisions retraite d'entreprise (indemnités de départ à la retraite).

## Quelles méthodes mobilisées ?

Par l'acquisition des bases théoriques fondamentales de la tarification. Par des travaux pratiques d'application sous Excel, permettant de construire un véritable outil de tarification.

## Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance retraite collective.

## Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

## Qui anime cette formation ?

**Alexandre CALLE**,  
Actuaire diplômé de l'Institut des Sciences Financières et Actuarielles (ISFA) et membre de l'Institut des Actuaire.



## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**15 et 16 mai 2024**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30  
Caritat, Paris 8<sup>e</sup>

### Combien ça coûte ?

2 300 € HT + TVA 20%, soit 2 760 € TTC.

Les frais de participation couvrent les deux journées de formation, la documentation complète, les deux déjeuners et les pauses café.

## Qu'allez-vous apprendre ?

### Bases actuarielles

- Définitions et notions de base sur les taux d'intérêt
- Tables de survie
- Principes généraux de tarification
- Bases de tarification :
  - Capital en cas de vie
  - Capital en cas de décès
- Tarification des rentes viagères
  - Rente viagère immédiate
  - Rente viagère différée
  - Rente réversible
  - Rentes à annuités garanties
  - Majoration pour fractionnement du paiement des rentes
- Mécanisme de revalorisation des rentes

### Applications actuarielles aux produits de retraites collectifs supplémentaires d'entreprise

- Cadre général des régimes de retraite
- Les contrats de retraite supplémentaire à cotisations définies (PER Obligatoire et PER individuel)
  - Cadre juridique général
  - Différents produits selon le mode de constitution des droits
    - Rentes viagères différées
    - Fonds en euros
    - Fonds en multi-supports
  - Les options à la conversion en rente
- Les régimes d'entreprise à prestations définies
  - Cadre juridique après la loi PACTE
  - Retraite chapeaux
    - Mode de constitution des droits
    - Gestion externalisée du régime
    - Evaluation en IAS 19 des engagements de l'entreprise
    - Transfert des risques à la mise en place de la rente
  - Indemnités de fin de carrière
    - Obligations des entreprises
    - Gestion externalisée des engagements
    - Evaluation en IAS 19 des engagements de l'entreprise

01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

## Qu'en disent les stagiaires ?

« L'ensemble est bien agencé, le formateur disponible, clair et avenant. Il a été accessible et pédagogique. »

*CB, Chargée d'études Actuarielles – GROUPAMA GAN VIE*

« Contenu de la formation et qualité du formateur ++. »

*LT, Technico commerciale – SIACI ST HONORE*